



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF et RFF

Question écrite n° 23988

Texte de la question

M. Louis Cosyng attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les modalités de répartition des moyens et des missions entre la SNCF et RFF. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La réforme du système ferroviaire mise en place par la loi du 13 février 1997, portant création de l'établissement public Réseau ferré de France (RFF), en vue du renouveau du transport ferroviaire, a été une source de clarification des responsabilités au sein du système ferroviaire. Pour autant, elle n'a pas été parfaite. La Cour des comptes considère, ainsi, que la séparation organique entre le gestionnaire d'infrastructure RFF et l'entreprise ferroviaire SNCF est insuffisante et que RFF n'a pas été doté de tous les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission. Elle mentionne, notamment, qu'une des options pour remédier à cette situation consisterait à faire de RFF un véritable gestionnaire d'infrastructure en lui transférant la quasi-totalité des 55 000 cheminots de la branche infrastructure de la SNCF. Un transfert des moyens humains et matériels d'une telle ampleur soulèverait, à n'en pas douter, des difficultés d'ordre social dont la Cour fait elle-même état. Il entraînerait, en outre, un profond bouleversement des organisations, source probable de nombreuses perturbations que les avantages espérés n'équilibreraient pas nécessairement. Le Gouvernement est toutefois conscient des limites de l'organisation actuelle, notamment pour ce qui concerne la répartition des capacités d'infrastructure et la gestion des circulations dans le contexte de l'ouverture progressive du secteur à la concurrence. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a confié au sénateur Hubert Haenel une mission auprès du secrétaire d'État chargé des transports pour préciser les évolutions souhaitables de l'organisation du système ferroviaire, afin d'en améliorer l'efficacité et répondre ainsi aux enjeux, mis en avant par le Grenelle de l'environnement, qui s'attachent au développement du transport ferroviaire.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyng](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23988

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4358

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7876